Image not found or type unknown

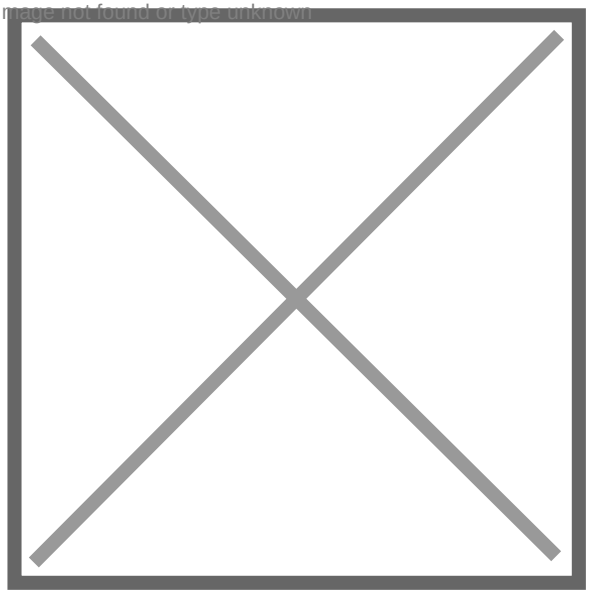

Je souhaite régulariser mon aide à domicile : y a t il un risque

Par **nnnnnnnnni**, le **11/03/2008** à **14:19**

Bjr,

Particulier, j'emploie une aide à domicile depuis quelques semaines qui vit en FRance depuis environ 10 ans. Je souhaiterais l'aider à régulariser sa situation.

J'ai de nombreuses questions :

- y a t il un risque pour elle dans le contexte actuel ?

- quelles sont les demarches ?

- quels sont les delais ?

Merci de votre aide

Par **citoyenalpha**, le **15/03/2008** à **18:11**

Bonjour

Seul les algériens peuvent de droit obtenir une régularisation passé 10 ans sur le territoire nationale.

Pour les autres nationalités seule une régularisation discrétionnaire est possible

Restant à votre disposition

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés